

# **BUDGET PRIMITIF 2024**

## **Synthèse budgétaire et financière**

# **VILLE D'ALBI**

---

**Exercice**  
**2024**

# SOMMAIRE

## BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

Volumes financiers généraux

p 3

## BUDGET PRINCIPAL – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Rappel des orientations budgétaires  
Structure générale du budget principal

p 4

## SECTION FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

### Section de fonctionnement | Recettes

Fiscalité

Dotations de l'État

Dotations communautaire

Recettes non fiscales

Impôts indirects

p 7

### Section de fonctionnement | Dépenses

Activités des services municipaux

Subventions, participations, contingents

Équilibre budgétaire des sections

## SECTION INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

p 20

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement par chapitre

Recettes d'investissement

## EMPRUNTS

p 28

Composition de l'encours de dette net

## BUDGETS ANNEXES

p 30

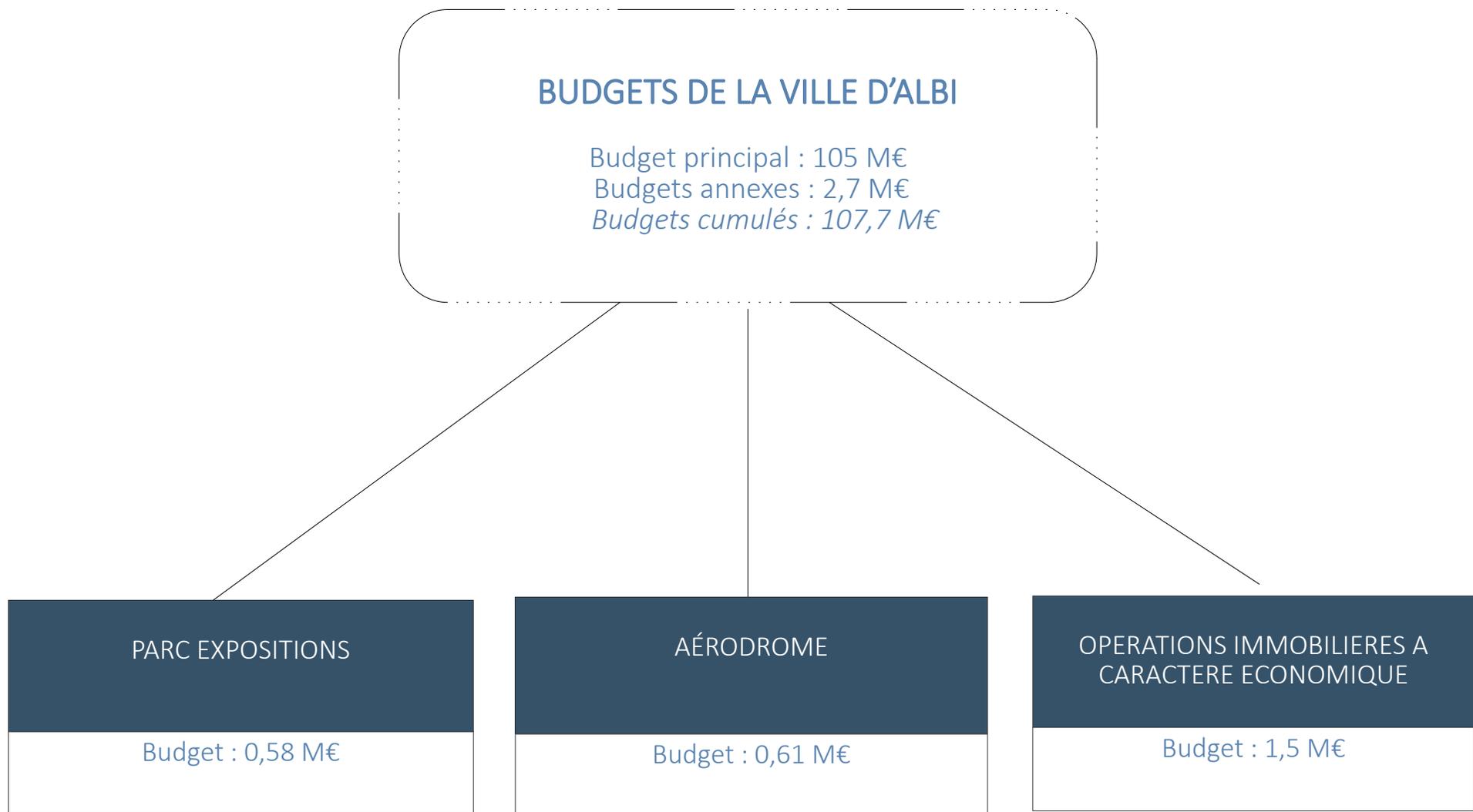
Budget annexe OICE

Budget annexe Parc des expositions

Budget annexe Aéroport

# CONSEIL MUNICIPAL 18 Décembre 2023

## Approbation des budgets 2024



Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023

ID : 081-218100048-20231218-DEL9\_23\_255B-BF



# BUDGET PRINCIPAL

## Informations générales

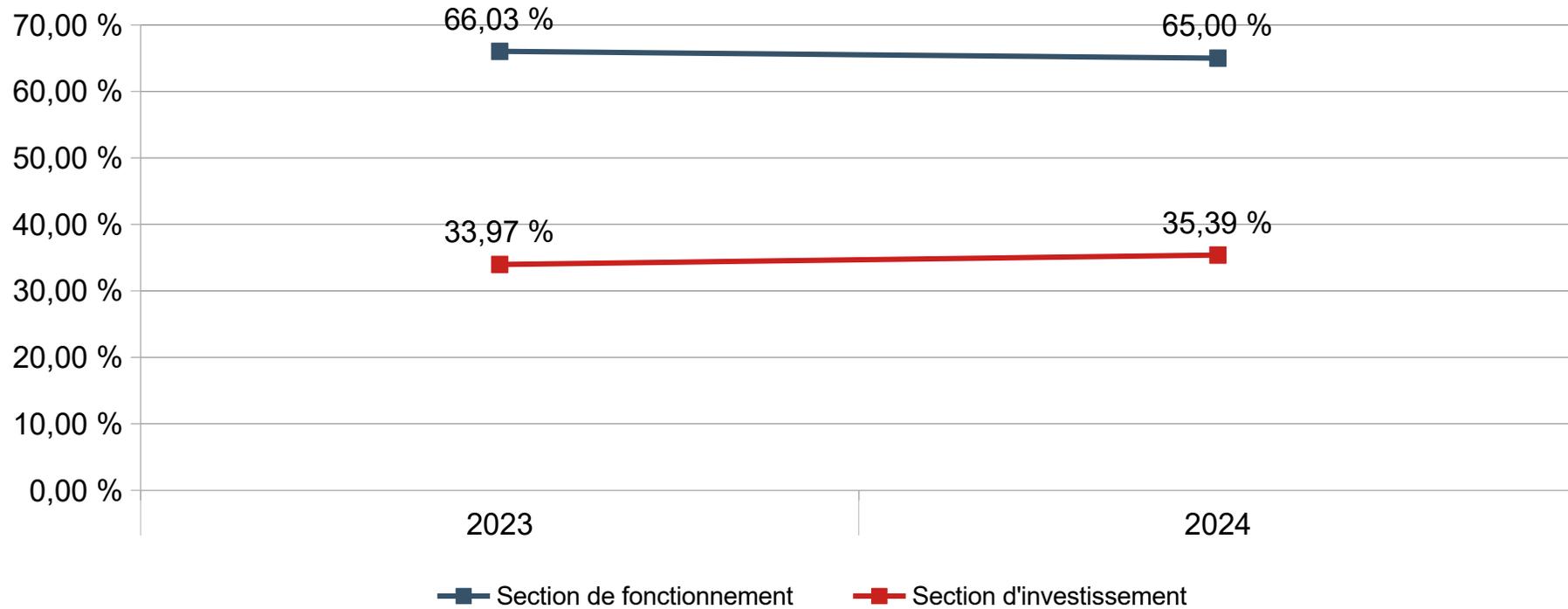
# RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

- De fortes incertitudes sur la prévision de croissance incluse dans le Projet de Loi de Finances 2024 et ralentissement de la croissance au niveau mondial ;
- Une inflation qui reste élevée en 2023 mais qui devrait ralentir en 2024 ;
- Des finances locales sous contraintes avec un autofinancement qui se réduit fortement en 2023 et 2024 ;
- Un objectif ambitieux de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales au niveau national sans que l'État ne précise les moyens de pilotage de cet objectif ;
- La non reconduction du filet de sécurité en 2024 ;
- Des bases de taxe foncière indexées sur la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé ;
- Une Dotation Globale de Fonctionnement qui sera abondée de 320 M€ au niveau national en 2024 ;
- La mise en place au niveau local d'une Dotation de Solidarité Communautaire qui vise à rééquilibrer les capacités d'autofinancement sur le territoire de l'Albigeois ;
- Un pilotage strict de l'évolution des dépenses de fonctionnement de la Ville qui doit permettre de maintenir la qualité du service public sans augmentation de la pression fiscale, d'investir vers la transition énergétique et de dégager des marges de manœuvre pour financer l'investissement et limiter le recours à l'emprunt.



# STRUCTURE GÉNÉRALE DU BUDGET PRINCIPAL

Evolution de la part relative des sections fonctionnement et investissement



Section	2023	2024
Section d'investissement	33,42 M€	37,17 M€
Section de fonctionnement	64,97 M€	67,87 M€
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>98,40 M€</b>	<b>105,05 M€</b>

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023



ID : 081-218100048-20231218-DEL9\_23\_255B-BF

## SECTION FONCTIONNEMENT

# STRUCTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## Recettes

Envoyé en préfecture le 29/12/2023  
 Reçu en préfecture le 29/12/2023  
 Publié le 29/12/2023  
 ID : 081-218100048-20231218-DEL9\_23\_255B-BF

RECETTES	2023	2024
Dotations de l'Etat	8,7 M€	9,1 M€
Dotations communautaires	3,6 M€	4,6 M€
Impôts locaux	35,8 M€	37,3 M€
Autres taxes	3,4 M€	3,5 M€
Recettes non fiscales	12,3 M€	12 M€
Remboursements de mises à disposition et fluides par la communauté d'Agglomération	1,2 M€	1 M€
Opérations d'ordres	0,6 M€	0,8 M€
<b>TOTAL</b>	<b>64,9 M€</b>	<b>67,8 M€</b>

# ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) s'élèvent à 67,07 M€ au BP 2024, en progression de +2,78 M€ par rapport au BP 2023. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Aucune augmentation des taux de fiscalité directe (TFPB, TFPNB, THRS) , comme depuis le début du mandat;
- Revalorisation forfaitaire des bases d'imposition en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre novembre 2022 et novembre 2023 ;
- Evolution physique des bases (nouvelles populations / nouvelles constructions) conforme à la tendance passée (+0,5 %) ;
- Ralentissement des droits de mutation à titre onéreux à 1,8 M€ contre 2 M€ en 2023 pour tenir compte des difficultés actuelles du marché de l'immobilier ;
- Ajustement de l'attribution de compensation (3,4 M€) suite à la réunion du 30 novembre 2023 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLECT) ;
- Prise en compte de la Dotation de Solidarité Communautaire mise en place par la communauté d'agglomération de l'Albigeois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (1,24 M€ pour Albi) ;
- Une Dotation Globale de Fonctionnement estimée à 8,65 M€, en augmentation de +2,6 % par rapport à 2023 du fait de la réforme des indicateurs financiers en cours et de l'augmentation de l'enveloppe nationale ;
- Non reconduction du filet de sécurité « inflation » versé par l'État (1,1 M€ inscrits au BP 2023 pour 1,56 M€ notifiés par l'État en octobre dernier).

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## Fiscalité directe locale

	Fiscalité directe locale
2023	37,3 M€
2024	35,8 M€

	Produits des impôts locaux			
	Taxe foncière propriétés bâties	Taxe foncière propriétés non bâties	Taxe d'habitation résidences secondaires	Allocations compensatrices
2023	33,2 M€	0,2 M€	1 M€	1,4 M€
2024	34,4 M€	0,2 M€	1,1 M€	1,5 M€

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## Dotations de L'État

	Dotations de l'Etat
2023	8,7 M€
2024	9,1 M€

Dotation globale de fonctionnement				
	Dotation forfaitaire	Dotation nationale de péréquation	Dotation de solidarité urbaine	Fonds de péréquation
2023	5 M€	1,1 M€	2 M€	0,5 M€
2024	5 M€	1,4 M€	2,1 M€	0,5 M€
Variation	0 %	40 %	5 %	0 %

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## Dotations communautaires

	DOTATIONS COMMUNAUTAIRES	
2023	3,6 M€	
2024	4,6 M€	

	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE
2023	3,6 M€	0 M€
2024	3,4 M€	1,2 M€

Cette dotation est égale à la différence entre les produits et les charges transférées à la CA Albigeois

Dotation permettant un transfert d'une partie de la capacité d'autofinancement de la CA Albigeois aux communes dans le cadre du pacte fiscal et financier.

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## Recettes non fiscales

	RECETTES NON FISCALES
2023	12,3 M€
2024	12 M€

	RECETTES D'EXPLOITATION ET DU DOMAINE	PARTICIPATIONS	AUTRES RECETTES
2023	9,2 M€	2,8 M€	0,3 M€
2024	8,6 M€	3,1 M€	0,3 M€

Produits des redevances, des droits d'entrées, des locations du patrimoine, de la restauration scolaire et des accueils péri-scolaires. Ces produits tiennent compte du filet de sécurité de l'État en 2023.

Participations de l'État, des collectivités territoriales et d'autres organismes tels que la CAF (CTG...)

L'essentiel provient du remboursement des assurances et des intérêts de la dette récupérable

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## Impôts indirects

	IMPÔTS INDIRECTS
2023	3,4 M€
2024	3,5 M€

Taxe sur l'électricité, droits de mutation, droits sur les emplacements publicitaires, taxe de séjour.

# STRUCTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## Dépenses

Envoyé en préfecture le 29/12/2023  
Reçu en préfecture le 29/12/2023  
Publié le 29/12/2023  
ID : 081-218100048-20231218-DEL9\_23\_255B-BF

DEPENSES	2023	2024
Ressources humaines	32,3 M€	33,6 M€
Charges générales	15,4 M€	14,8 M€
Subventions, participations, contingents	9,9 M€	10,3 M€
Intérêts de la dette	0,7 M€	1,1 M€
Dépenses imprévues	0,03 M€	0,20 M€
Amortissement	6,2 M€	5,8 M€
Autofinancement	0,12 M€	1,6 M€
<b>TOTAL</b>	<b>64,9 M€</b>	<b>67,8 M€</b>

# ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) s'élèvent à 60,49 M€ au BP 2024, en progression de +1,77 M€ par rapport au BP 2023. L'évolution des charges de fonctionnement est moins rapide que celle des produits, ce qui permettra à la Ville de reconstituer ses marges d'autofinancement.

- Les dépenses de personnel (chapitre 012) s'établissent à 33,62 M€. Elles progressent de 934 K€ par rapport au montant total de dépenses votées en 2023 (Budget Primitif + Budget Supplémentaire + Décisions Modificatives). Elles sont impactées notamment par les mesures nationales, à savoir les 5 points d'indice majorés supplémentaires au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (+350 K€), l'augmentation d'un point de la cotisation patronale à la CNRACL (+135 K€), les nouvelles revalorisations du SMIC en 2024 (+100 K€), l'effet en année pleine de la revalorisation du point d'indice de +1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023 (+230 K€), l'effet en année pleine des revalorisations du SMIC intervenues en 2023 (+100 K€). Par ailleurs, la prévision budgétaire tient compte de l'augmentation de la prime d'assurance statutaire (+50 K€) ;

- Le chapitre des charges à caractère général (chapitre 011) est en baisse de 4,11 % par rapport au BP 2023, sous l'effet d'une réduction des prix du gaz et de l'électricité. Néanmoins, ces derniers restent encore largement supérieurs aux prix d'avant le début de la crise inflationniste ;

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont principalement composées des subventions aux organismes de droit privé (associations) et des contributions aux organismes publics dont est membre la Ville. L'enveloppe du BP 2024 tient compte des ajustements budgétaires intervenus dans le courant de l'année 2023 comme la réévaluation de participation financière versée au CCAS (2 M€ contre 1,72 M€). Les moyens financiers consacrés aux associations sont maintenus et la plus grande partie des subventions sera versée dès le mois de janvier 2024 ;

- L'année 2022 a marqué la fin de 10 années de politique monétaire accommodante de la part de la Banque Centrale Européenne (BCE). Un cycle de hausse des taux s'est engagé depuis le milieu de l'année 2022. Cela se traduit par une hausse des frais financiers sur le budget 2024 puisque les nouveaux emprunts à taux fixe mobilisés en 2023 ont des taux supérieurs à 3 % contre environ 1 % avant le début du cycle de hausse des taux de la BCE.

- Les dépenses au chapitre 67 (200 K€) correspondent à une enveloppe permettant de faire face aux dépenses imprévues.

# DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

## Activités des services municipaux



	ACTIVITE DES SERVICES MUNICIPAUX
2023	15,4 M€
Variation	-4,1 %

	Dépenses courantes	Fluides	Autres charges
2023	10,2 M€	4 M€	1,2 M€
2024	10,3 M€	3,2 M€	1,2 M€

Dépenses de fonctionnement courantes des services municipaux : fournitures, prestations de service, entretien courant, téléphone, assurances, affranchissement...

Carburants, électricité, gaz, eau et assainissement

Impôts et taxes, indemnités, remboursements

# DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

## Subventions, participations, contingent

	SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTINGENT
2023	9,9 M€
2024	10,3 M€

	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	PARTICIPATIONS STRUCTURES PARTENAIRES	AUTRES CHARGES
2023	4 M€	3,4 M€	2,5 M€
2024	4 M€	3,8 M€	2,5 M€

Subventions de fonctionnement aux associations (dont office de tourisme et scène nationale d'Albi)

Subvention aux structures partenaires (CCAS, Conservatoire de musique, Syndicat mixte Berbie, Musée Toulouse-Lautrec, écoles privées)

Subventions aux budgets annexes, indemnités, actions en faveur du commerce, admissions en non valeurs...

# STRUCTURE GÉNÉRALE DU BUDGET PRINCIPAL

## Équilibre budgétaire des sections investissement et fonctionnement

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> 67,8 M€	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> 66,2 M€	<b>EMPRUNTS</b> 16,6 M€	<b>PROGRAMME D'EQUIPEMENT</b> 25,5 M€
	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> 1,6 M€		<b>AUTRES RECETTES</b> 18,8 M€
		<b>VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> 1,6 M€	<b>REMBOURSEMENT TAXE D'AMENAGEMENT</b> 0,2 M€
			<b>REMBOURSEMENT D'EMPRUNT</b> 9,6 M€

# SECTION INVESTISSEMENT

Le budget primitif 2024 est construit sur la base d'un volume d'investissement légèrement supérieur aux années précédentes. Malgré l'environnement budgétaire complexifié par la crise énergétique, la forte poussée inflationniste et le ralentissement économique, la Ville d'Albi poursuit un programme d'investissement volontariste.

Elle en a la capacité grâce à l'augmentation de l'autofinancement et des recettes d'investissement importantes (elles représentent 28 % des dépenses d'équipements présentés au Budget Primitif 2024)

## Des dépenses d'équipement en hausse en 2024

Les dépenses d'équipement sont prévues en progression à un niveau de 25,5 M€ au budget primitif 2024, après 22 M€ au BP 2023 et 19,7 M€ au BP 2022, traduisant ainsi la volonté de la Ville d'Albi, à la fois :

- de poursuivre et accentuer les investissements indispensables à la transition écologique et énergétique ;
- continuer d'améliorer la qualité de vie des habitants ;
- soutenir l'innovation et l'attractivité du territoire

# UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2024 VO

Les priorités d'actions de l'investissement du budget primitif 2024 sont les suivantes :

## 1/ La transition écologique et le développement durable

Parmi les investissements les plus significatifs prévus en 2024, peuvent notamment être relevés :

- la poursuite du programme de rénovation énergétique des écoles (Rayssac, Rochegude, Aubrac après la Curveillère et Herriot) et de végétalisation de leurs cours (Nougaro-Teyssier et Viscose à l'instar de celles de Lapérouse-Carpentier et Jean-Louis Fieu en 2023). L'ensemble de l'enveloppe s'élève à **6,8 M€**.
- la promotion de l'agriculture urbaine et des circuits courts qui s'articulent autour du Programme Alimentaire Territorial de la Ville (**285 K€**)

## 2/ L'amélioration du quotidien des citoyens, des usagers et associations

Des projets structurants pour la commune seront menés l'an prochain. La priorité sera aussi donnée à l'entretien régulier du patrimoine municipal, qui sera de nouveau au cœur des priorités d'investissement du budget 2024 :

- une enveloppe financière de **1,3 M€** pour l'entretien et l'amélioration des bâtiments communaux
- **1M€** de crédits pour les premières étapes de projets significatifs tels que la restructuration de la tribune de Mazicou (dont le projet fait l'objet d'une autorisation de programme), la création d'un espace réceptif au gymnase Jean Jaurès et la salle de vestiaires pour la boxe Gausserand
- le lancement de nouvelles phases de travaux de restauration du patrimoine historique (**900 K€**) et la réfection et l'aménagement sur les cimetières de Caussels et de Fonlabour (**300 K€**)
- la poursuite du programme d'équipement de vidéoprotection (**100 K€**)

## 3/ Le programme d'équipement des quartiers

La Ville d'Albi est engagée dans un programme de renouvellement des équipements sur les quartiers de Cantepau, Lapanouse et la Madeleine. Le programme 2024 vise au développement et au aménagement des espaces publics **(3,1 M€)**. Ces actions viendront compléter la mise en œuvre de nombreux projets retenus au titre du 1<sup>er</sup> volet du budget participatif.

Une nouvelle halte-garderie réservée à l'accueil des enfants de trois mois à quatre ans ouvrira par ailleurs ses portes fin 2024 sur le site de la Négrouillère. Cette nouvelle structure visera à améliorer l'offre d'accueil des enfants, répondre aux attentes des familles, tout en favorisant une mixité sociale.

## 4/ L'innovation et l'attractivité

Le budget primitif 2024 intègre la poursuite de plusieurs projets structurants pour la l'attractivité et le rayonnement de la commune parmi les principaux :

- *Albility - Centre européen des mobilités nouvelles* : Ce projet, mené en collaboration avec la communauté d'agglomération, consiste en l'aménagement d'un bâtiment existant pour y accueillir des bancs didactiques à hydrogène et des salles de formation pour y dispenser des modules de formations dédiées à la réalisation d'opérations de maintenance, à la montée en compétence de techniciens ou d'ingénieurs de bureaux d'études ou de maintenance sur les technologies hydrogène **(2,6 M€)**. 700 k€ de recettes sont attendus dans le cadre du projet Genyo, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » lancé par l'Etat.

- *Projet Lapérouse* : ce projet se structurera autour d'une autorisation de programme qui s'adaptera au calendrier d'avancement du projet. L'année 2024 intègre les premiers crédits pour la maîtrise d'oeuvre **(584 K€)**.

# STRUCTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## Dépenses

Les dépenses d'investissement par chapitre s'établissent comme suit :

<b>DÉPENSES dont</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Programme d'équipement (y compris subventions d'équipement)	22 M€	25,5 M€
Remboursement taxe d'aménagement	0,25 M€	0,28 M€
Remboursement des emprunts	5,6 M€	5,9 M€
Crédits pour un réaménagement de dette éventuel	4 M€	4 M€
Opérations pour compte de tiers	0,022 M€	0,020 M€
Opérations d'ordres	1,4 M€	1,4 M€
<b>TOTAL</b>	<b>33,4 M€</b>	<b>37,1 M€</b>

# LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL (par chapitre budgétaire)

Les opérations individualisées représentent une dépense brute (hors subventions) de 19 798 002 €.

Elles se décomposent comme suit :

Chapitre 800 (Équipement des services)	1 478 701 €
Chapitre 801 (Bâtiments communaux)	9 763 500 €
Chapitre 802 (Embellissement du cadre urbain)	95 000 €
Chapitre 803 (Aménagement de quartiers)	715 000 €
Chapitre 810 (Médiathèque)	23 000 €
Chapitre 813 (Plaine des sports)	100 000 €
Chapitre 816 (Centre horticole)	15 000 €
Chapitre 818 (Construction maisons de quartiers)	118 800 €
Chapitre 839 (Aménagement du site de Pratgraussals)	40 000 €
Chapitre 840 (Politique de la ville)	3 775 000 €
Chapitre 843 (Centre européen mobilités nouvelles)	2 630 001 €
Chapitre 844 (Nouvelle école quartier ouest)	120 000 €

Les Crédits de Paiement inscrits pour les Autorisation de Programme sont les suivants :

- AP n° 20230001- Arpèges et Trémolos- Convention financière 2024	40 000 €
- AP n° 2024001- Projet Lapérouse	584 000 €
- AP n° 2024002- Tribune Mazicou	300 000 €

## Le financement du programme d'investissement

Le financement du programme d'investissement prévu au budget primitif 2024 est assuré par plusieurs ressources, à savoir :

- le virement dégagé par la section de fonctionnement (**1,6 M€** contre 122 K€ au BP 2023)
- les cofinancements obtenus par la Ville auprès de ses principaux partenaires : **7,2 M€** prévus au budget 2024 (dont notamment des subventions de l'État, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Région, du Département du Tarn, de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain et de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois).
- les produits de cessions de biens immobiliers, à hauteur de **1,5 M€**.
- les recettes du Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) : **1,9 M€**
- le produit de taxe d'aménagement estimé à **650 K€**

Enfin, au stade du budget primitif, un emprunt d'équilibre de **12,6 M€** est inscrit pour financer la section d'investissement en complément du virement dégagé par la section de fonctionnement et des autres ressources propres de la section d'investissement précédemment détaillées.

# STRUCTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## Recettes

Les recettes d'investissement par chapitre s'établissent comme suit :

<b>RECETTES dont</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Programme d'emprunt Dont 4M€ en 2024 pour un éventuel réaménagement de dette	19,2 M€	16,6 M€
Autofinancement	0,12 M€	1,6 M€
Cessions	1,4 M€	1,5 M€
Subventions reçues	2,3 M€	7,2 M€
Remboursement dette récupérable auprès de la Communauté d'Agglomération	1,2 M€	1 M€
Autres recettes d'investissement	2,2 M€	2,5 M€
Opérations pour compte de tiers	0,2 M€	0,2 M€
Opérations d'ordres	6,8 M€	6,4 M€
<b>TOTAL</b>	<b>33,4 M€</b>	<b>37,1 M€</b>

# COMPOSITION DE L'ENCOURS DE DETTE NET

## Un niveau d'endettement qui reste maîtrisé

L'accélération des investissements sur 2022 et 2023 (après le ralentissement de 2020-2021) se traduit par l'augmentation du volume d'emprunts nécessaire à la couverture du besoin de financement. Néanmoins, la capacité de désendettement reste toujours maîtrisée (5,9 années au 31/12/2022 – indicateur équivalent à la moyenne des villes de taille comparable).

En 2023, la Ville aura remboursé 6,1 M€ de capital d'emprunt et mobilisé **8,5 M€** d'emprunts nouveaux. La variation de l'encours de dette progresse donc (+1,8 M€). L'indicateur de désendettement reste largement inférieur au seuil d'alerte (entre 10 à 12 ans).

## Composition de l'encours de dette

Au 31 décembre 2023, l'encours de dette net s'élève à 42 M€, soit une augmentation de l'encours de dette de 4,5 M€. Cette situation est conforme à la prospective. Elle souligne la maîtrise de l'endettement de la collectivité dans un contexte de volatilité des taux.

**Le taux moyen de la dette s'élève à 1,65 %** et la durée de vie résiduelle des emprunts est de 11 ans. Si ces indicateurs progressent légèrement, ils restent inférieurs à ceux des communes de même strate.

**L'emprunt d'équilibre du budget primitif 2024 consolidé s'élève à 12,6 M€ contre 15,2 M€ au BP 2023.** Toutefois, cet emprunt dit « d'équilibre » du budget 2024 n'a, en aucun cas, vocation à être totalement souscrit au cours de l'année 2024 puisque le résultat de 2023, qui sera « repris » au budget supplémentaire 2024 viendra diminuer ce montant.

# CONCLUSION BUDGET PRINCIPAL

Comme l'ensemble des collectivités locales, la Ville d'Albi a été durement impactée par l'accélération de l'inflation qui a fragilisé ses marges d'autofinancement.

Les effets de l'inflation ont pu être partiellement atténués en 2023 par le versement d'une dotation de compensation exceptionnelle par l'État (1,56 M€).

Même si l'inflation devrait ralentir en 2024 et les dépenses d'énergie diminuer, il est important de noter que les prix du gaz et de l'électricité resteront supérieurs à leur niveau d'avant la crise inflationniste.

De leur côté, les charges de personnels continueront d'être impactées par de nombreuses mesures nationales dont certaines ont pour objectif de compenser les effets de l'inflation (revalorisation du point d'indice, hausse du SMIC...).

Le budget primitif 2024 tient compte de ce contexte difficile tout en restant volontariste. Il est axé autour de trois fils conducteurs qui ont été énoncés au moment du débat d'orientations budgétaires :

- le maintien de la qualité de service public rendu aux Albigeois sans accroître la pression fiscale (aucune augmentation des taux d'imposition depuis le début du mandat) ;
- un niveau d'investissement soutenu, tourné principalement vers la transition écologique. Avec 25,5 M€, le programme d'équipement proposé au BP 2024 est en hausse de +13,6 % par rapport au BP 2023 ;
- un pilotage strict de la section de fonctionnement pour dégager des marges de manœuvre afin de financer l'investissement et limiter le recours à l'emprunt. Ainsi, alors que le programme d'investissement progresse de +3,5 M€ par rapport au BP 2023, l'emprunt d'équilibre se réduit quant à lui de 2,6 M€ (12,67 M€ contre 15,28 M€ au BP 2023). Cette baisse est permise par une augmentation de l'autofinancement et la mobilisation de cofinancements en investissement.

# BUDGETS ANNEXES

## BUDGET ANNEXE OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES A CARACTÈRE ÉCONOMIQUE

Le budget OICE est principalement consacré aux remboursements de la dette (annuité et capital), au paiement et remboursement des taxes foncières (cinéma / restaurant ), aux recettes de loyers perçus (cinéma / restaurant / bâtiment route de Millau) et des dotations aux amortissements.

Au BP 2024, il est à noter une baisse des recettes de location du fait de la fermeture momentanée du restaurant du Grand Théâtre. Cette diminution de recettes (40 K€) sera compensé au stade du Budget Primitif par l'augmentation de la subvention d'équilibre du budget général qui passe à 472 K€ (contre 428 K€ au BP 2023).

# LE BUDGET ANNEXE

## OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES A CARACTÈRE ÉCONOMIQUE

### Section d'exploitation :

Dépenses :	860 950 €
Chapitre 011 : Charges à caractère général	89 500 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courantes	1 000 €
Chapitre 66 : Charges financières	76 200 €
Chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections	694 250 €
Recettes :	860 950 €
Chapitre 70 : Ventes de produits fabriques, services, marchandises	275 600 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels (subv équilibre)	472 600 €
Chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections	112 750 €

### Section d'investissement :

Dépenses :	694 250 €
Chapitre 16 : Emprunt et dettes assimilées	581 500 €
Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections	112 750 €
Recettes :	672 250 €
Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections	694 250 €

Dettes au 31/12/2023 : 2 370 206,86 € (dont 205 101,39 € d'emprunts globalisés)

# BUDGET ANNEXE PARC DES EXPOSITIONS

La gestion du parc des expositions s'inscrit dans le cadre d'une délégation de service public donnant lieu au versement d'une redevance d'affermage.

En tant que propriétaire, la Ville assure l'entretien relevant du propriétaire ainsi que les investissements. En ce sens, le budget 2024 prévoit une enveloppe de travaux de rénovations de 450 K€ venant compléter des crédits d'études préalables de 50 K€. Ces dépenses seront financés par la dotation aux amortissements (30 K€) et un emprunt prévisionnel d'équilibre de 469 K€.

# LE BUDGET ANNEXE PARC DES EXPOSITIONS

## Section d'exploitation :

Dépenses :	80 000 €
Chapitre 011 : Charges à caractère général	34 500 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courantes	15 000 €
Chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections	30 500 €
Recettes :	80 000 €
Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, services, marchandises	80 000 €

## Section d'investissement :

Dépenses :	500 000 €
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	50 000 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	450 000 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0 €
Recettes :	500 000 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés	469 500 €
Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections	30 500 €

Dettes au 01/01/2023 : 0,00 €

# BUDGET ANNEXE AÉRODROME

Le budget 2024 de l'aérodrome est marqué par :

- une stabilité des charges à caractère général (+1,5%) malgré l'évolution des fluides et de la contribution météo (+16%)
- l'inscription de travaux de réfection de la tour de contrôle pour répondre à des objectifs de réglementation, de maîtrise des charges et d'améliorations des conditions de travail. Cet investissement sera financé par la dotation aux amortissement (51 K€) et un emprunt prévisionnel d'équilibre (200 K€).

# LE BUDGET ANNEXE AÉRODROME

## Section d'exploitation :

Dépenses :	359 680 €
Chapitre 011 : Charges à caractère général	110 060 €
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	197 700 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courantes	200 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	300 €
Chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections	51 420 €
Recettes :	359 680 €
Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, services, marchandises	91 230 €
Chapitre 74 : Subventions d'exploitation	233 450 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	35 000 €

## Section d'investissement :

Dépenses :	252 000 €
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	0 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	252 000 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0 €
Recettes :	252 000 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés	200 580 €
Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections	51 420 €

Dettes au 31/12/2023 : 0,00 €